

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 20 Jan 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3935

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE
L'OEIL

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION

Code Référence : 610020U11C1

Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

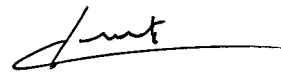
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O.

La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 6 décembre 2005
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Initiation aux techniques de peinture décorative en Trompe l'œil

CODE DE L'U.F. (3)	610020UM C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition du degré (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l' Administration

Code de l'unité de formation : (3) 610020 U.M. C1	Code du domaine de formation : (4) 601
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil: travaux pratiques	PP	L	44
Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil : technologie du métier	CT	B	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

20 JAN. 2006

Date :

Signature :


J. LEONARD
Administrateur pédagogique


Nicole SCHETS
Directrice

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE L'ŒIL

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é F o r m a t i o n		601	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE L'ŒIL 80 Périodes			NEANT			NEANT			

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. **FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1 1.2. **FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation initiera l'étudiant aux techniques de base de la réalisation de peinture en trompe l'œil.

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. **Capacités**

en français,

- ◆ de répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de produire un texte suivi cohérent (informatif, narratif, injonctif ou expressif) au message simple mais clair respectant les structures de phrases et les règles fondamentales d'orthographe ;
- ◆ d'adopter une prononciation correcte et respecter les pauses de sens ;

en français et en mathématiques,

- ◆ de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- ◆ de transposer, en langue française, des signes et codes d'autres langages et vice versa ;
- ◆ d'analyser et de comprendre un message :
 - ◆ en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
 - ◆ dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- ◆ de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- ◆ d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- ◆ de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Le certificat d'étude de base.

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

En technologie :

- de reconnaître les différents types de peinture utilisée dans la réalisation des trompe l'œil ;
- de déterminer leur application ou leur utilisation ;
- d'identifier les différents types d'outils et de matériaux utilisés dans la réalisation des trompe l'œil ;
- de caractériser la nature des supports et de déterminer les techniques de peinture appropriées à chacun ;
- de justifier les différentes étapes de préparation des supports ;
- d'identifier les principales notions de déontologie relative à la conservation des subjectiles dans le domaine de la restauration du patrimoine architectural ;
- d'identifier les différentes techniques de reproduction utilisées telles que :
 - le poncif,
 - le pochoir,
 - le rétroprojecteur.

En travaux pratiques :

- de choisir et mettre en œuvre les produits appropriés à la préparation du support ;
- d'utiliser adéquatement les matériaux et peinture nécessaires ;
- d'effectuer des réalisations en trompe l'œil telles que :
 - fausses fenêtres,
 - fausses pierres,
 - les ombres,
 - des perspectives
- de réaliser des décors à l'aide du :
 - du rétroprojecteur,
 - du poncif,
 - du pochoir ;
- d'assurer les finitions spécifiques dans le cadre d'une restauration (notamment patine) ;
- d'assurer les finitions spécifiques dans le cadre d'une protection (vernis, cire...).

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une peinture en trompe l'œil en respectant les règles de perspective et les jeux d'ombre et de lumière.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte

- du soin apporté au travail,
- de la pertinence et de la justification des choix opérés,
- de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail.

Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience spécifique dans le domaine de la peinture décorative en trompe l'oeil.